



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Nouveaux sièges sociaux et locaux d'activités de GROUPE ID'EES et ses filiales

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

GROUPE ID'EES

Raison sociale

GROUPE ID'EES

N° SIRET

3 5 3 8 0 1 0 5 3 0 0 0 2 9

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

CHOUX

☒ Monsieur

Prénom(s)

Patrick

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47b (autres déboisements portant sur une superficie de plus de 0,5 ha)	État boisé inférieur à 30 ans (code forestier, L341-3) Critères cumulés définition "boisement" non atteints (code env. annexe R122-2)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Construction des nouveaux sièges sociaux de GROUPE ID'EES et ses filiales
- Construction des locaux pour les activités d'insertion par l'économie portées par les filiales métropolitaines de GROUPE ID'EES
- Aménagement des circulations et stationnement (VL, PL), avec une partie comptant des ombrières avec panneaux photovoltaïques
- Aménagement et mise en valeurs des espaces verts, compris notamment conservation des arbres d'alignement existants le long de la rue de Colchide

Nota Bene : les opérations suivantes seront effectuées par l'actuel propriétaire du foncier (ville de Dijon), préalablement aux travaux réalisés par GROUPE ID'EES : • Démolition d'une plateforme (environ 4.300 m2, ancienne occupation temporaire d'une plateforme de chantier) • Débroussaillage du terrain avec protection et conservation des arbres d'alignement sur bordure de la rue de Colchide • Diagnostic archéologique (si prescrit) • Travaux de dépollution des sols

4.2 Objectifs du projet

GROUPE ID'EES est un acteur privé majeur de l'insertion sociale et de l'économie sociale et solidaire, en Bourgogne Franche Comté, et au delà. Le projet de relocalisation des sièges sociaux de GROUPE ID'EES et de ses filiales métropolitaines de services :

- est motivé par la croissance de ses activités d'insertion : restauration collective, entretien d'espaces verts, propreté des espaces publics, sous-traitance industrielle...
- vise à regrouper ses activités vers un nouveau site unique, à la manière d'un campus, afin de :
 - disposer d'un immobilier répondant aux attentes fonctionnelles, techniques et de confort utilisateurs ;
 - regrouper les activités sur un même site afin de faciliter les échanges et optimiser/rationaliser les organisations ;
 - améliorer l'accessibilité au site pour ses employés en parcours d'insertion (arrêt de tram. proche) et leur proposer des services sur site (restaurant d'entreprise notamment) ;
 - concrétiser ses engagements environnementaux qui visent à diviser par deux ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et affirmer son identité via le futur projet immobilier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- Durée prévisionnelle indicative des travaux : 18 à 24 mois
- Trafic : un carnet de phasage / organisation des flux chantier sera constitué pour limiter la gêne occasionnée à la continuité d'activité de l'espace Zénith de Dijon
- Mobilité du personnel du chantier : transports en commun proches (tram. ligne T2, ligne de bus n°6 à niveau de service élevé...)
- Eco-construction : • emploi de bétons bas carbone • utilisation de matériaux biosourcés, recyclables, voire recyclés
- Sobriété énergétique : • recherche et mise en œuvre de solutions efficaces et sobres pour le confort thermique des collaborateurs • installation de panneaux photovoltaïques en ombrières sur les stationnements, pour autoconsommation • étude d'opportunité portant sur le solaire thermique pour alimentation Eau Chaude Sanitaire
- Gestion de la ressource en eau : infiltration des eaux pluviales à la parcelle, sauf en cas d'impossibilité géotechnique
- Préservation de la biodiversité : applications des recommandations formulées par l'écologue dans son rapport de diagnostic faune et flore, concernant la phase de travaux
- Certification & label visés : HQE, BREEAM, ou équivalents (objectifs et niveaux visés en cours de définition) et Biodiversity (label) ou Effinature (certification)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

- Activités exercées : les activités d'insertion, restauration collective, entretien d'espaces verts, propreté des espaces publics, sous-traitance industrielle, n'entrent pas dans le champ de la réglementation des ICPE (activités sous les seuils des critères examinés activité par activité)
- Mobilité du personnel : l'effectif projeté est de 244 personnes sur le nouveau site. Son accessibilité permet la mixité des modes de transport. A pied depuis les transports en commun dijonnais proches (tram. ligne T2, ligne de bus n°6 à niveau de service élevé...), vélo (stationnements dédiés inclus) et VL (stationnements calibrés pour absorber le flux prévisible et recherche de mutualisations avec des équipements publics proches - parking du Zénith-). Selon enquête interne Mobilités 07-2024, sur le site actuel, à Chenove, 80% des collaborateurs viennent en voiture. Le plan Mobilités GROUPE ID'EES, travaillé avec les collaborateurs, permettra de réduire significativement l'usage des véhicules particuliers des collaborateurs
- Modularité intérieure des bâtiments : espaces de travail adaptables aux évolutions futures des activités
- Sobriété énergétique : sensibilisation et formation des collaborateurs à l'usage du juste besoin pour leur confort thermique dans les espaces de travail.
- Sobriété des consommations d'eau : récupération des eaux pluviales de toiture pour alimentation des toilettes et pour l'arrosage des espaces verts (en cours d'étude)
- Réversibilité d'usage du bâti : (études en cours) dissociation des bâtiments en fonction des activités hébergées pour permettre une gestion différenciée de leurs usages et valorisations futurs (réemploi, revente, démantèlement)
- Préservation de la biodiversité : applications des recommandations formulées par l'écologue dans son rapport de diagnostic faune et flore, concernant la phase d'exploitation du site

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain (m2) / Surface de plancher (m2) : Superficie des essences forestières (m2) Couvert de projection des houppiers au sol (% superficie essences forestières) Hauteur des essences forestières (m) (hors arbres d'alignement, conservés)	20.000 / 6.000 > 5.000 (environ 13.000 m2) > 10 % < 3 m en cœur de site

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi-HD, Dijon Métropole, zone U, urbaine. Assiette du projet à détacher de la parcelle 000-HX-9

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

~~4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?~~

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

~~4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».~~

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	• ZNIEFF type 1 la plus proche : 3,4 km à l'Ouest, Pelouses et friches du plateau d'Hauteville et Ahuy • ZNIEFF type 2 la plus proche : 3 km à l'Ouest, La montagne dijonnaise de la vallée de l'IGNON à la vallée de l'Ouche Voir rapport de diagnostic écologique en annexe volontaire
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	• zone couverte par APB la plus proche : 4,9 km au Sud-Ouest, Par de la Fontaine aux fées Voir rapport de diagnostic écologique en annexe volontaire
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	• réserve naturelle la plus proche : 7 km au Nord-Ouest, réserve naturelle régionale de Val Suzon Voir rapport de diagnostic écologique en annexe volontaire

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Dijon Métropole, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, 17 juin 2019. L'assiette du projet se situe en zones d'exposition : • [60-65[et [65-70[dB(A) selon indicateur Lden* (* day evening night) ; carte type A : toutes sources • [55-60[dB(A) selon indicateur Ln (night), carte type A : toutes sources
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	• L'assiette du projet est au sein de la zone écran du bien (Climats du vignoble de Bourgogne) inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO • L'assiette du projet n'est pas située dans les abords d'un monument historique classé ou inscrit, ni dans les abords d'un site patrimonial remarquable, d'un site classé ou d'un site inscrit.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	• PPRT : société Raffinerie du Midi, à Dijon et Longvic : assiette du projet GROUPE ID'EES non concernée • PPRN multirisque (inondation, mouvement de terrain) : assiette du projet GROUPE ID'EES non concernée
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	• PPRT Raffinerie du Midi approuvé par AP n° 1324 du 28/11/2016 • PPRN multirisque (inondation, mouvement de terrain), approuvé par AP n°1053, du 7/12/2015
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Diagnostic de pollution des sols (missions A100,A110,A200 selon NF 31-620) réalisé à l'initiative de GROUPE ID'EES sur l'assiette foncière du projet, avec l'aval de la collectivité, propriétaire du foncier. Échantillons prélevés en fouilles à la pelle mécanique. Impacts en hydrocarbures (880 et 1760 mg/kg MS) sur 2 échantillons prélevés sur l'ancienne plateforme de chantier. La "dépollution" sera assurée par la collectivité, en amont des travaux engagés par GROUPE ID'EES
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Sites Natura 2000 les plus proches : • 5,5 km > Nord et 7 km > Nord-Ouest : Montagne côte d'orientne, ID FR2600957 • 8 km > Sud-Ouest : Combes de la Côte dijonnaise, ID FR2600956 • 8 km > Sud-Ouest : Arrière côte de Dijon et de Beaune, ID FR2612001
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	■ Hydrologie : pas de cours d'eau à proximité/ ■ Hydrogéologie : • en phase de travaux : pas de sous-sol > pas d'interaction avec les eaux souterraines • en phase d'exploitation : aucun usage des eaux souterraines
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les déblais de terrassement généraux (plateformes des bâtiments de plain-pied, assises des voiries) seront prioritairement réemployés sur site pour reprofilage général. L'éventuel surplus sera évacué en filière adapté (ISDI). Le cubage déblais / remblais n'est pas encore disponible à ce stade du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	• Béton bas carbone • Matériaux biosourcés (sujets en cours d'étude)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	■ Alimentation en eau potable : raccordement au réseau d'adduction de la ville de Dijon ■ Eaux pluviales de toiture : études programmées pour alimentation des toilettes et arrosage des espaces verts ■ Eaux pluviales de voirie : infiltration dans les sols, en aval de décanteurs - séparateurs à hydrocarbures. ■ Eaux usées : rejetées dans le réseau public
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	■ Voir rapport de diagnostic écologique en annexe volontaire ■ Le pétitionnaire s'engage à prendre en compte les recommandations de l'écologue ■ Une certification générale, de type BREEAM ou HQE ainsi qu'un label Biodiversity ou une certification Effinature spécifique sont visés pour le projet .
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	L'assiette du projet ne concerne pas un espace forestier (ni au sens du code forestier, ni au sens du code de l'environnement) Concernant les mesures d'évitement et de réduction que le pétitionnaire s'engage à prendre en compte : • Voir rapport de diagnostic écologique en annexe volontaire
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site projet n'est pas concerné par les zonages du PPRN multirisques applicable sur la ville de Dijon. La consultation de Géorisques pour la parcelle 000-HX-9 mentionne un risque argile de niveau 2 (exposition moyenne).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les activités exercées ne relèveront pas de la réglementation des ICPE. Elles seront exercées conformément aux normes en vigueur et aux prescriptions des assureurs de GROUPE ID'EES
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Dijon Métropole Voir annexe volontaire

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	■ Phase de travaux : travaux de terrassement puis de construction étalés sur une durée indicative de 18 à 24 mois. Durant ces travaux, le trafic sera celui des poids lourds et des véhicules utilitaires des personnels de chantier ■ Phase d'exploitation : • Personnel > Plan Mobilités de GROUPE ID ESS, co-élaboré avec le personnel, vise à maximiser le recours aux transports collectifs pour les près de 244 salariés du site. • Activités exercées par les filiales : trafic VUL et PL, via rue de Colchide
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	■ Phase de travaux: les émergences sonores du chantier respecteront les prescriptions des arrêtés municipaux de la ville de Dijon ■ Phase d'exploitation : aucune nuisance spécifique
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	voir Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Dijon Métropole, en annexe volontaire
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	L'activité de cuisine collective (filiale DESIE) peut générer quelques odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Phase de travaux : construction des bâtiments de plain-pied et, au plus, en R+1, non susceptible de nécessiter le recours à des fondations spéciales pouvant engendrer des vibrations
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les recommandations de l'écologue seront respectées (cf. annexe volontaire) afin de minimiser au mieux les incidences pour la biodiversité
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Phase d'exploitation : rejets des VMC réglementaires des locaux de bureaux et d'activité, rejet des hottes de la cuisine centrale (filiale DESIE)
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Phase d'exploitation : • eaux pluviales de toiture (surplus du stockage pour réemploi en toilettes et en arrosage EV) • EP de voirie • effluents collectés en bac de dégraissage de la cuisine centrale
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	• EP voirie et surplus EP toiture : infiltrées en pleine terre (via séparateur-décanteur HC pour EP voirie), sauf impossibilité géotechnique • bac dégraissage cuisine : collecte par prestataire

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	■ Phase de travaux : évacuation des surplus de déblais de terrassement, après reprofilage du terrain, vers ISDI ■ Phase d'exploitation : déchets des activités de bureaux, déchets des activités des filiales de GROUPE ID'EES : évacués distinctement par des prestataires spécialisés vers des filières agréées
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le diagnostic archéologique, si prescrit, sera assuré par la ville de Dijon, actuel propriétaire du foncier, en amont des travaux de GROUPE ID'EES
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	L'assiette foncière du projet sera détachée d'une partie en friche de la parcelle 000-HX-9 appartenant à la ville de Dijon et ancienne zone agricole. Le projet est conforme aux usages définis dans le zonage du PLUi-HD de Dijon Métropole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

- Code du patrimoine : l'assiette du projet est susceptible de faire l'objet d'une prescription de diagnostic archéologique
- Code l'environnement \ Biodiversité : l'assiette du projet n'est pas située à proximité d'espaces naturels protégés. Elle n'est pas intégrée dans les continuités écologiques du territoire régional. Elle peut être concernée par le Plan Climat et Biodiversité 2024-2030 de Dijon Métropole. Un diagnostic écologique a été réalisé (mars, mai, septembre 2025) ; il établit : • l'absence d'une forêt, au sens du code de l'environnement (voir annexe volontaire n°2), • la présence de trois habitats dont un contribuant à apporter gîte et couvert à des espèces appréciant un milieu dense (ronciers, prunelliers...), • la présence d'une espèce faunistique protégée (écureuil roux), • l'absence d'espèces floristiques protégées

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Nota Bene : mesures assurées par la ville de Dijon, en amont du projet de GROUPE ID'ESS • diagnostic archéologique, si prescrit, • dépollution des sols, en particulier au droit d'une ancienne plateforme de chantier

- Eco-construction : emploi de bétons bas carbone et emploi privilégié de matériaux biosourcés (études en cours)
- Sobriété énergétique : • recherche et mise en œuvre de solutions efficaces et sobres pour le confort thermique des collaborateurs • installation de panneaux photovoltaïques en ombrières sur les stationnements, pour autoconsommation • étude d'opportunité portant sur le solaire thermique pour alimentation Eau Chaude Sanitaire ;
- Gestion de la ressource en eau : • récupération des eaux pluviales des toitures pour alimentation des toilettes et du système d'arrosage des espaces verts (études en cours) • infiltration des eaux pluviales à la parcelle (EP de voirie et surplus des EP de toiture)
- Biodiversité : • conservation des arbres d'alignement le long de la rue de Colchide, • engagement à suivre les recommandations formulées dans le rapport de diagnostic écologique (phase de développement du projet, phase de travaux, phase d'exploitation)
- Mobilité : incitations financières de GROUPE ID'ESS en faveur de ses salariés pour qu'ils contribuent à l'atteinte des objectifs du Plan de Mobilité co-élaboré avec les personnels des sièges et filiales (prioriser les transports urbains, les modes doux, le co-voiturage)
- Certification & labellisation : GROUPE ID'EES vise pour son projet l'obtention d'une certification générale de l'opération (HQE, BREEAM ou équivalent : examen d'opportunité en cours) et d'une certification ou d'une labellisation spécifique "biodiversité" (Effinature, BiodiverCity : examen d'opportunité en cours)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

GROUPE ID'EES engage une démarche volontaire de demande d'examen au cas par cas motivée par la présence d'un habitat préfigurant une future forêt et par des enjeux significatifs concernant les espèces faunistiques associées aux milieux ouverts et semi-ouverts également présents sur l'assiette du projet. Ces constats résultent du diagnostic écologique réalisé en 2025 (campagnes de mars, mai et septembre).

GROUPE ID'EES intègre pour son projet les objectifs • d'éco-construction, • de sobriété énergétique, • de gestion de la ressource en eau, • de protection de la biodiversité, • de mobilité de ses collaborateurs en insertion.

GROUPE ID'ESS vise pour son projet l'obtention d'une certification générale (HQE, BREEAM ou équivalent) et d'une certification ou d'une labellisation spécifique "biodiversité" (Effinature ou BiodiverCity)

Pour ces raisons, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Autorisation de la ville de Dijon \ dépôt dossier demande examen kpk sur un foncier lui appartenant	☒
2	Notice projet : mise en contexte de la démarche volontaire de GROUPE ID'EES	☒
3	Diagnostic écologique	☒
4	Repérage de la taille des arbres (source : ville de Dijon)	☒
5	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Dijon Métropole \ localisation du site projet	☒

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom CHOUX

Prénom Patrick

Qualité du signataire Président de GROUPE ID'EES



À Chenove

Fait le 2 2 / 0 9 / 2 0 2 5

Signature du (des) demandeur(s)